

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2026

RECONNAÎTRE LES VICTIMES DE L'EXPOSITION AUX ESSAIS NUCLÉAIRES
FRANÇAIS ET AMÉLIORER LEUR INDEMNISATION - (N° 2364)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 6

AMENDEMENT

présenté par
Mme Reid Arbelot et M. Le Gac

ARTICLE 3

À l'alinéa 22, substituer à la référence :

« 4° »

la référence :

« 5° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination